COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du lundi 25 novembre 2019 P.V. N° 15

Président : M. Patrice BOUREAU **Secrétaire :** M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD: M. Patrick FAUTRAD

Présents: MM. Michel ALEXANDRE - Cyril BOUREAU - Michel EBRARD - Sébastien HOLLECKER - Pierre HOLLECKER - Karim

MESSISHA – Serge PAPA

INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

- 1 Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.
- 2 La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- Secteur est varois : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.
- Secteur centre var : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19.
- Secteur ouest varois : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19.

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DE LA LIGUE DE MEDITERRANEE:

SERVICE LICENCES : au sujet de la création des messageries officielles de Ligue pour les nouveaux arbitres stagiaire. Procédure en cours cette semaine.

SERVICE COMPETITIONS: au sujet du duplicata de la licence de M. Mohamed BOUGHERRA. Remerciements.

DES ARBITRES:

- M. Edouard HUET: informant la commission de la délivrance d'une licence de joueur au profit d'un club.
- M. Quentin CAIAZZO: au sujet d'une sanction administrative infligée par la CDA.
- M. Ayoub TOUITA: excuses pour son absence lors des cours de formation obligatoire du mercredi 20/11/19.
- Mme Bruna NATALE: explications relatives à son absence lors des tests physiques de rattrapage du 26/10/19.
- M. Wahab BOUDERMINE : annulation de son indisponibilité du 08/12/19.
- M. Alexandre AGNESE : copie d'un dépôt de plainte auprès des services de police.
- M. Willy PAMY: attestation justifiant d'une indisponibilité tardive.
- M. Samy PELLETIER: communiquant ses nouvelles coordonnées téléphoniques.
- > attestation patronale justifiant de son absence lors du stage thématique du 16/11/19.
- M. Nicolas FOUGERAT: excuses et attestation patronale justifiant de son absence lors du stage thématique du 16/11/19.
- M. Faouzi KHALFI: explications relatives à diverses absences lors des stages et tests physiques depuis le début de saison.
- M. Thierry WILLIG: récusation d'un club.
- M. Wahbi MAHOUACHI : certificat médical justifiant d'une indisponibilité de trois semaines.

INDISPONIBILITES:

- M. Wahbi MAHOUACHI: du 22/11 au 13/12/19

<u>DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA</u>:

- M. Akram GHARBI TARCHOUNA: FA rencontres futsal U16 du 17/11/19 à 12h15 et 13h15 à charge du District.
- M. Noël LANDON: FA rencontre U11 du 16/11/19 à charge du District.
- MM. Abdelkader NAOUAR Habib DAAS : FD rencontre seniors D2 du 10/11/19 à charge pour moitié chacun du FC RAMATUELLE et de l'US LA CADIERE.
- M. Ouajdi FARHAT : FA rencontre de coupe du Var seniors du 27/10/19 à charge du CSK VAL DES ROUGIERES pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- M. Wahbi MAHOUACHI: FA rencontre seniors D4 du 10/11/19 à charge du CSK VAL DES ROUGIERES pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.

DES CLUBS:

- 1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :
 - A) <u>DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019</u> : /
 - B) **DEMANDES PONCTUELLES**:
- FC REVESTOIS: trois arbitres pour leur rencontre Senior D4 du 24/11/19.
- EFC FREJUS ST RAPHAËL: un arbitre pour leur rencontre U18 Féminines du 24/11/19.
- 2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

QUESTIONS DIVERSES:

- Un stage d'initiateur en arbitrage est organisé par le CTRA et la Ligue de Méditerranée.
- Il est prévu à ST RAPHAËL au CREPS de BOULOURIS pour les formateurs de la commission les 4 et 5 janvier 2020.

Prochaine réunion plénière Lundi 2 décembre 2019 à 18h00

> Le Président : Patrice BOUREAU Le Secrétaire : Jean REDAUD